



# La gestion des forêts domaniales d'Île-de-France

**En Île-de-France, la forêt occupe près de 24 % de la surface du territoire.** Ainsi, la région la plus urbanisée de France n'est pas la moins forestière (à titre de comparaison, les régions voisines des Hauts-de-France et de Normandie sont boisées à 14 %). Il s'agit d'une forêt principalement privée (70 %) et pour l'essentiel feuillue (94 %).

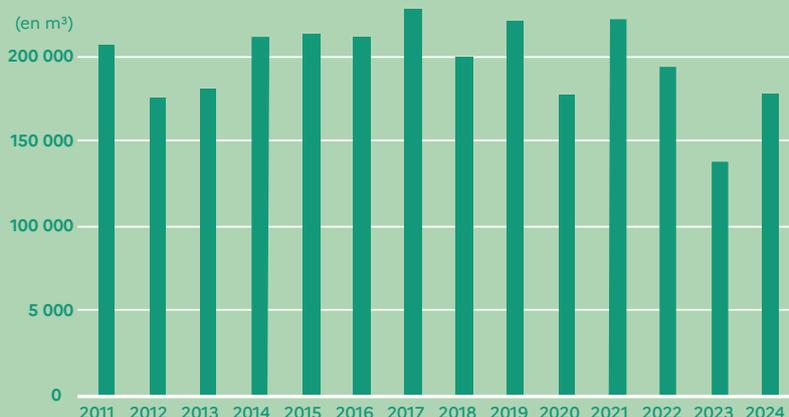
Dans cette région, l'ONF gère environ 94 000 hectares de forêts publiques, dont **74 600 ha de forêts domaniales** répartis sur 50 massifs. Certaines de ces forêts sont très renommées : Rambouillet, Montmorency, Fontainebleau, etc. Ces forêts ne sont pas des espaces immuables. Depuis le 13<sup>e</sup> siècle, elles ont été façonnées par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Il s'agit de forêts pleinement multifonctionnelles qui tout à la fois permettent l'accueil du public, abritent une biodiversité riche et fournissent du bois de qualité (en moyenne 195 900 m<sup>3</sup> par an depuis 2011).

Toutefois, du fait de leur situation périurbaine et de leur taux de fréquentation extrêmement élevé (au moins 100 millions de visites par an, un chiffre qui s'est encore accru depuis l'épidémie de COVID), l'accueil du public y est un enjeu majeur. La gestion pratiquée par l'ONF a dû s'y réinventer pour tenir compte d'attentes sociétales de plus en plus restrictives concernant les coupes et les travaux.

# 01

## DES PRÉLÈVEMENTS MESURÉS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Au cours des 14 dernières années, le volume de bois vendus issus des forêts domaniales d'Île-de-France s'établit en moyenne à 195 900 m<sup>3</sup> par an, variant de 137 à 226 000 m<sup>3</sup> selon les années. La tendance globale est très légèrement à la baisse.



Au total sur la période 2011-2024 2,743 millions de m<sup>3</sup> ont été prélevés pour 74 600 hectares de forêt domaniale : **soit un prélèvement moyen de 2,62 m<sup>3</sup>/ha/an. Ce prélèvement doit être comparé à l'accroissement naturel moyen de la forêt de 4,7 m<sup>3</sup>/ha/an** (en Île-de-France, sur la période 2011-2023, source IGN – Ocre pro).

Ainsi, la gestion multifonctionnelle de l'ONF pratiquée au cours des 14 dernières années en Île-de-France a conduit à prélever 56 % de l'accroissement naturel. Ces prélèvements mesurés témoignent de l'écoute des attentes sociétales ; notons cependant que du point sylvicole, ils questionnent sur le niveau de renouvellement des peuplements.

De plus, le bois issu des coupes menées en Île-de-France est majoritairement vendu à des entreprises françaises et européennes, avec une forte progression du taux de contractualisation sur la période étudiée (3,9 % en 2011 contre 45,4 % en 2024), témoignant d'une production dédiée à une filière bois locale.

Précisons enfin qu'avant 2017, le bois était essentiellement vendu « sur pied » (charge à l'acheteur de l'arbre de venir le couper et l'emporter) ; depuis, il est majoritairement vendu façonné. Le bois est coupé et mis à disposition de son acheteur sur une place de stockage installée en forêt : si cela permet une maîtrise du calendrier des travaux, les volumes de bois mobilisés quoique constants sont aussi plus visibles qu'auparavant.

# 02

## UNE GESTION SYLVICOLE SPÉCIFIQUE

L'ONF porte une attention toute particulière aux attentes du public. Or, en Île-de-France, les forestiers font un constat unanime, partagé par les élus et les associations locales : les riverains n'acceptent plus les coupes de régénération en plein, ces coupes dites « rases » où la totalité des arbres d'une parcelle est prélevée à un moment donné.

Pour autant, la sylviculture est nécessaire pour renouveler et rajeunir la forêt tout en opérant une récolte de produits bois utile. C'est pourquoi l'ONF a pris la décision de mettre en place un nouveau mode de sylviculture en Île-de-France, permettant de répondre aux attentes de franciliens.

Ainsi depuis 2017 les forêts domaniales d'Île-de-France sont gérées en futaie irrégulière, dite aussi sylviculture mélangée à couvert continu.

La futaie irrégulière considère les arbres individuellement ou par petits collectifs, et conduit à ne pas récolter l'ensemble des arbres sur un court laps de temps, assurant ainsi une permanence du couvert arboré.

En un même endroit, sont donc combinées des opérations qui visent à récolter des arbres parvenus à maturité, favoriser la croissance de ceux qui restent sur pied et engager un renouvellement partiel (régénération naturelle ou introduction de plants) pour remplacer les arbres récoltés.

Le passage entre deux coupes en futaie irrégulière sur une même parcelle se situe généralement entre 8 et 10 (voire 12) ans.



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Le traitement en futaie irrégulière évite donc de recourir à des régénérations en plein et propose un paysage plus stable dans le temps. L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence. Cette sylviculture évite les modifications paysagères trop brutales, pratique sylvicole que le public n'acceptait plus.

**Cependant, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité.** En Île-de-France, ces cas ne sont pas absents. On peut citer notamment les situations des forêts de Montmorency, à l'ouest de la région, ou la forêt de La Grange, à l'est, où les châtaigniers qui les composent majoritairement sont décimés par la maladie de l'encre, obligeant les forestiers à des coupes rases suivies de plantations d'essences qui ne sont pas concernées par cette maladie.

Dans le même temps, de nombreuses actions sont menées en faveur de la biodiversité : gestion spécifique des sites à haute valeur écologique comme les zones humides et les mares, mélange des essences, création d'îlots de vieillissement et maintien d'arbres sénescents, creux ou morts permettant la création ou le maintien d'une trame de vieux bois.



# 03

## UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE

**En parallèle du passage à la futaie irrégulière, une nouvelle gouvernance plus participative a été déployée en 2017, avec des espaces de dialogue dans tous les massifs le nécessitant et une information et une communication adaptées.**

Cette nouvelle gouvernance a été déployée avec toute une panoplie d'initiatives, adaptées à chaque contexte. On citera :

- Des instances de gouvernance installées de longue date : Forêt d'Exception pour le massif de Fontainebleau, les chartes forestières de territoire de Sénart et de l'Arc Boisé. Ces instances sont présidées par un élu du territoire et fonctionnent avec des commissions thématiques et des groupes de travail permettant d'associer pleinement les parties prenantes, élus comme associations, à raison de plusieurs réunions et sorties terrain dans l'année.
- Des comités de forêt pour 14 forêts franciliennes de l'Ouest, qui réunissent annuellement les parties prenantes pour présenter et débattre du bilan et des perspectives pour chaque forêt domaniale. Elles sont co-présidées par un membre d'honneur qui est bien souvent l'élu de la commune la plus représentative du territoire.
- S'y ajoutent les comités de pilotage liés aux conventions financières des collectivités, qui font le bilan de l'utilisation des fonds alloués et proposent le programme pour l'année considérée. Lors de ces comités de pilotage, les collectivités et l'ONF partagent l'ensemble des observations à prendre en compte pour la bonne gestion de la forêt (incivilités récurrentes, menaces sur les peuplements végétaux, etc.).
- Plus localement, en forêt de Saint-Germain-en-Laye (états généraux de la forêt), des ateliers thématiques réunissent les parties prenantes pour définir un projet pour la forêt et en forêt de La Grange, élus et ONF travaillent sur une typologie des actions sylvicoles pour convenir des conditions qui conviennent à tous.
- D'une manière générale, des démarches de consultation peuvent être lancées lors de la révision des documents d'aménagement forestier des massifs très fréquentés : sur 2025, on peut citer Fausses-Reposes et La Malmaison. Pour ces deux massifs, cette démarche a démarré à l'automne 2024 et se déroulera jusqu'en juin 2025. Elle est un outil de dialogue qui vise à échanger sur les prescriptions avec les parties prenantes de ces forêts (élus, associations, représentants de la filière...) qui pourront être intégrées aux aménagements forestiers ou dans un schéma d'accueil de ces forêts.

**En outre, de nombreux outils de communication spécifiques ont été élaborés et déployés à destination du grand public.**

Ils prennent des formes variées : diffusion d'info-coupes, page Info travaux sur [www.onf.fr](http://www.onf.fr), affiches génériques ou spécifiques, réunions de terrain en amont des travaux pour les actions les plus critiques, vidéos explicatives, marteloscope, animation de trois groupes Facebook (Fontainebleau, Sénart et Rambouillet), sorties organisées en forêt (exemple « Tous en forêt » chaque dernière semaine de septembre), etc.





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# LA FORÊT DE MONTMORENCY 6 ANS DE CRISE SANITAIRE, BILAN ET PROCHAINES ETAPES

1. Présentation de l'ONF et de l'agence
2. Historique de la forêt de Montmorency
3. Evolution du dépérissement
4. 2018 à 2023 : 6 ans de crise et de renouveau
5. Bilan de 5 ans de plantation
6. Zoom sur les actions en cours et à venir
7. Quelle prochaine étape pour le massif ?
8. Zoom sur les actions en faveur de la biodiversité et de l'accueil

# **Présentation de l'Office National des Forêts et de L'agence Île-de-France Ouest**



# L'Office National des Forêts

## Gestionnaire des forêts publiques

- (4,6Mha en métropole) :
  - forêts domaniales (1,7 Mha)
  - forêts des collectivités (2,9 Mha)
- 25% de la forêt française
- 9 000 professionnels au service des territoires

### L'ONF GÈRE

**25 %**

DE LA FORÊT FRANÇAISE

=

**11**

MILLIONS D'HECTARES DE FORÊTS

=

**4,6**

millions d'hectares de forêt EN MÉTROPOLE

+

**6,1**

millions d'hectares de forêt EN OUTRE-MER

1,7 millions d'hectares DE FORÊTS DOMANIALES  
2,9 millions d'hectares DE FORÊTS COMMUNALES

## LA FORÊT FRANÇAISE, 30% DU TERRITOIRE

### TAUX DE BOISEMENT

- moins de 15 %
- entre 15 et 25 %
- entre 25 et 35 %
- entre 35 et 45 %
- 45 % et plus



### L'ONF commercialise plus de

**35 %**

DU BOIS D'ŒUVRE MIS SUR LE MARCHÉ en France

=



**50%**  
DU CHÊNE commercialisé



**80%**  
DU HÊTRE



**35%**  
DU SAPIN ÉPICÉA

**31%**

du territoire métropolitain recouvert de forêt

**x2**

Une surface multipliée par 2 en 2 siècles

# L'Office National des Forêts

ACTEUR LOCAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



5  
grandes  
missions

Plus de  
50  
partenaires  
nationaux  
au quotidien

▼  
élus, acteurs  
économiques,  
institutionnels,  
scientifiques,  
associatifs.



## Valoriser

la ressource en bois



## Protéger

l'environnement et la biodiversité



## Prévenir et gérer

les risques naturels



## Accueillir

tous les publics en forêt



## Proposer

des prestations et services  
sur mesure aux collectivités  
territoriales et aux entreprises  
pour la préservation et le  
développement des espaces  
naturels.

# L'Office National des Forêts

ACTEUR LOCAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une gestion durable multifonctionnelle sur toutes les surfaces gérées

=> un équilibre intime, presque sur chaque hectare, entre les trois grandes fonctions :

1. produire le bois dont la société à besoin
2. tout en permettant l'accueil du public et des promeneurs
3. tout en visant de garder voire d'enrichir encore la biodiversité des forêts, milieux naturels particulièrement riches

A la différence du modèle de gestion anglo-saxon qui compartimente :

- des forêts dédiées à la production de bois
- des parties de forêts spécifiquement réservées à l'accueil du public
- des réserves dont l'unique objectif est la biodiversité, interdites au public



# L'Office national des forêts en Ile-de-France

- L'ONF gère **75 000 ha** de forêts domaniales et **17 000 ha** de forêts appartenant à des collectivités soit le tiers de la surface forestière régionale totale
- L'ONF met sur le marché près de **245 000 m3** par an soit plus des deux tiers du volume régional total
- En IDF, les forêts publiques permettent l'accueil de **80 millions de visiteurs** par an
- Près de **4000 ha** sont classés en réserve biologique (+ îlots de vieux bois...) et **56 %** des forêts sont classées Natura 2000





# L'Office national des forêts

## L'agence territoriale IDF Ouest

L'agence est rattachée à la direction territoriale de Seine-Nord et fait partie des 50 agences territoriales de l'ONF.

### Organisation de l'agence :

4 Unités Territoriales

48 cadres techniques ou techniciens forestiers sur le terrain

30 spécialistes et personnels de soutien

20 spécialistes de l'accueil et de l'animation nature

Superficie forestière gérée : **41 085 hectares**

\* 26 forêts domaniales représentant plus de **32 610 hectares**

- 134 forêts des collectivités représentant **8 475 hectares** (forêts régionales, départementales ou communales).

Forêts gérées dans 4 départements : 78, 91, 92 et 95

Volume de bois délivrés : Environ **100 000 m<sup>3</sup> par an.**



# HISTOIRE DE LA FORÊT DE MONTMORENCY



# Une ancienne forêt privée

7. Forêt de Montmorency — Route de Montlignon



1426. MONTMORENCY — Dans la Forêt  
Un chemin dangereux E. M.

A cette époque, la forêt est très clairsemée, seuls les petits bois sont debout, signe d'une surexploitation manifeste.



Edit. Jacquin, Libraire, Taverny

L. H., Paris

36. TAVERNY (S.-et-O.) — En Forêt de Montmorency - Hutte de Bûcherons



Collection Guillotin

SAINT-LEU - Forêt de Montmorency - Hutte de Bûcherons

Simili Bromure



FORÊT DE MONTMORENCY



101

Forêt de MONTMORENCY. — Hutte de Charbonniers



# 1970 et une nouvelle gestion



Carte des plantations d'enrichissements en forêt domaniale de Montmorency de 1970 à 1997 → première vague de diversification avec des plantations de chênes, des pins, des douglas, des frênes

Poursuite de l'effort de renouvellement jusqu'en 2013 avec Adaptation de la gestion aux attentes de la société :

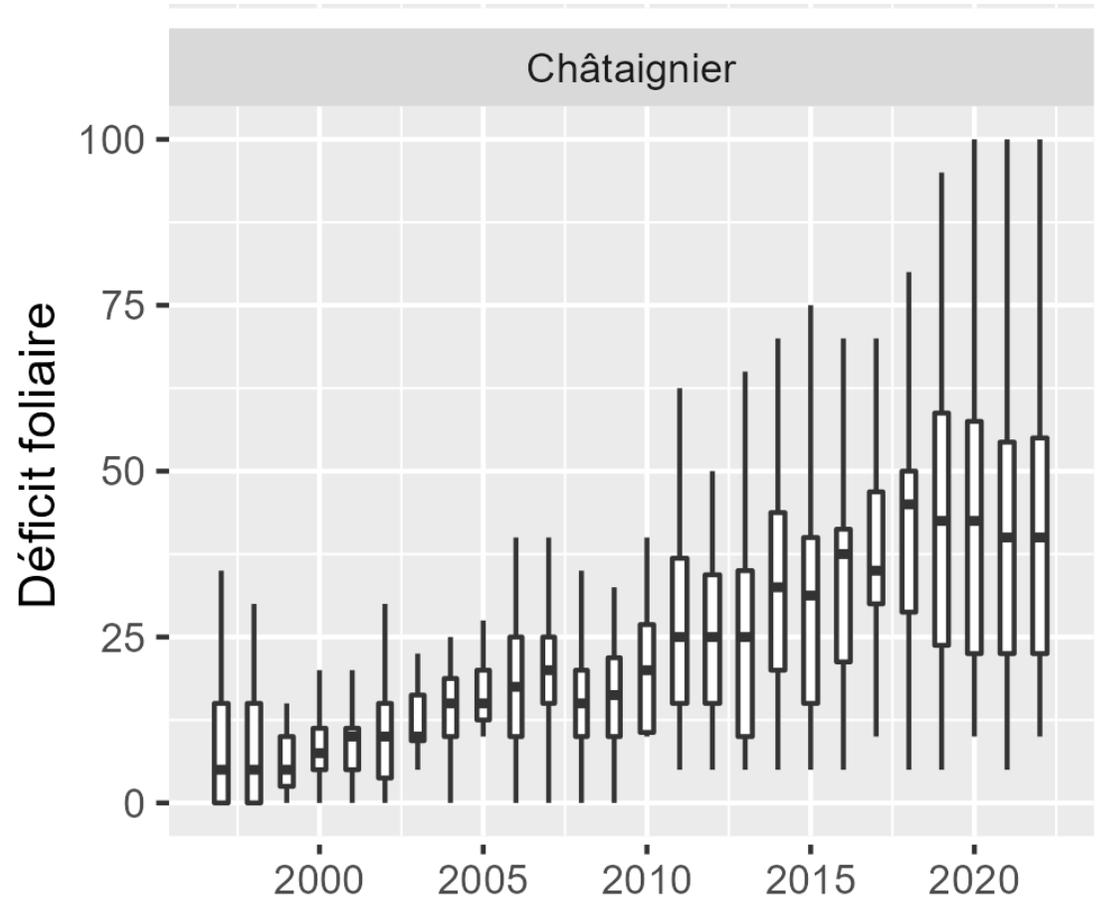
- Etude paysagère
- Modification du plan d'aménagement pour passer 1/3 de la forêt en futaie irrégulière

# EVOLUTION DU DEPERISSEMENT DU CHATAIGNIER





# Le dépérissement du châtaignier en France



Données DSF: Réseau systématique

Evolution du déficit foliaire d'arbres suivis tous les ans

Le châtaignier a un déficit foliaire qui augmente d'année en année





# Les principales causes du dépérissement

- **Des causes abiotiques**
  - Des arbres installés dans des stations non optimales
  - Sensibilité aux sécheresses et aux excès d'eau
  - Peuplement très dense (carence d'éclaircie)
  - Problème de tassement de sol
- **+ agression d'agents biotiques :**
  - Chancre du châtaignier (*Cryphonectria parasitica*)
  - Maladie de l'encre (*Phytophthora cinnamomi* et *P. cambivora*)



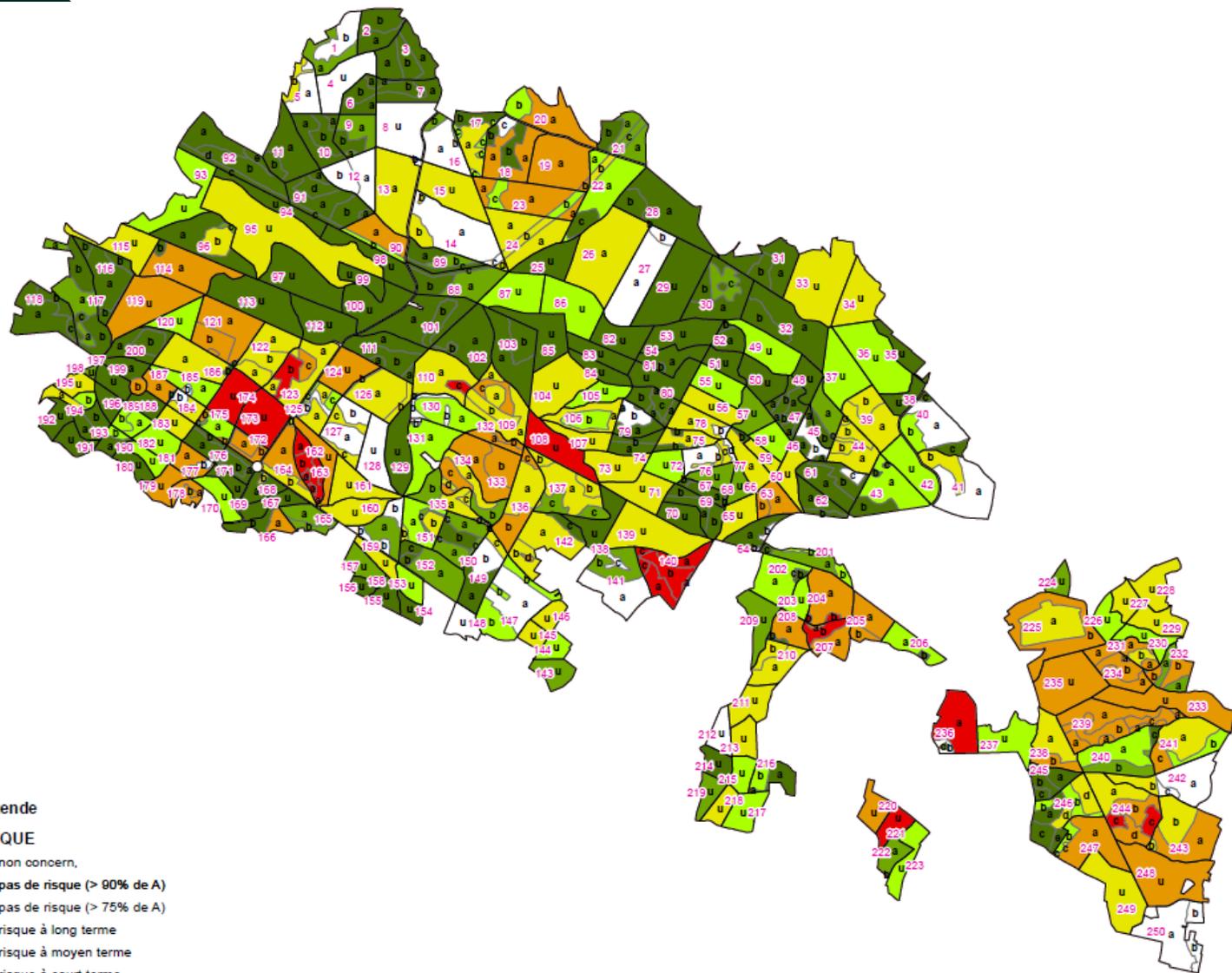
# La part de la maladie de l'encre dans le dépérissement



- Pathogène se développant dans le sol
- Forte dégradation du système racinaire
- Réduit la prospection pour l'eau
- Déficit hydrique estival fatal
- Hiver doux et humide facteur de propagation

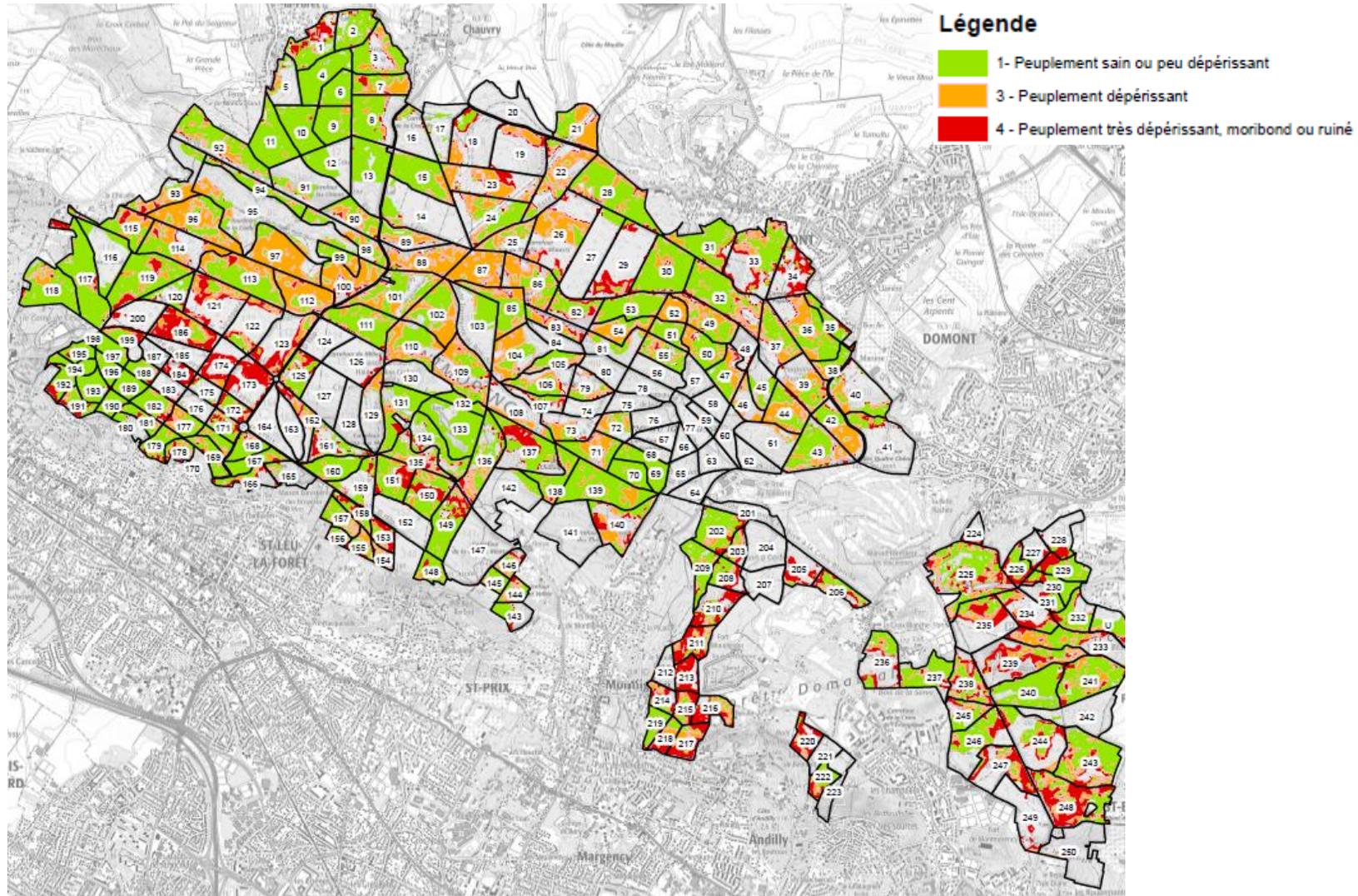
Figure 8: Symptômes liés à l'infection par *P. cinnamomi* (et *P. x cambivora*)  
(Source : INRAE et DSF)

# Evolution des dépérissements (carte 2018)



Depuis 2019 l'ONF procède à un suivi par satellite couplé avec expertise par placettes sur le terrain. Travail conjoint avec l'INRAe et le Département Santé des Forêts du ministère de l'Agriculture et des chercheurs externes.

# Evolution des dépérissements (carte 2022)





# Un avenir pour le châtaignier à Montmorency?

- **Disparition progressive des peuplements purs (aspect de production)**
  - Faible résistance des châtaigniers et forte compétence à produire de l'inoculum
  - La charge d'inoculum augmente avec la densité en châtaigniers
  - Plus la charge d'inoculum sera importante plus le dépérissement sera fort
  - Ralentissement possible du dépérissement dans les peuplements bien alimentés en eau l'été
- **Maintien de l'essence dans le massif (aspect biodiversité)**
  - Effet positif de l'association avec les chênes
  - Régulation du pathogène par la communauté fongique?



**2018 A 2023 : 6 ANS DE CRISE ET  
DE RENOUVEAU**





## La stratégie retenue

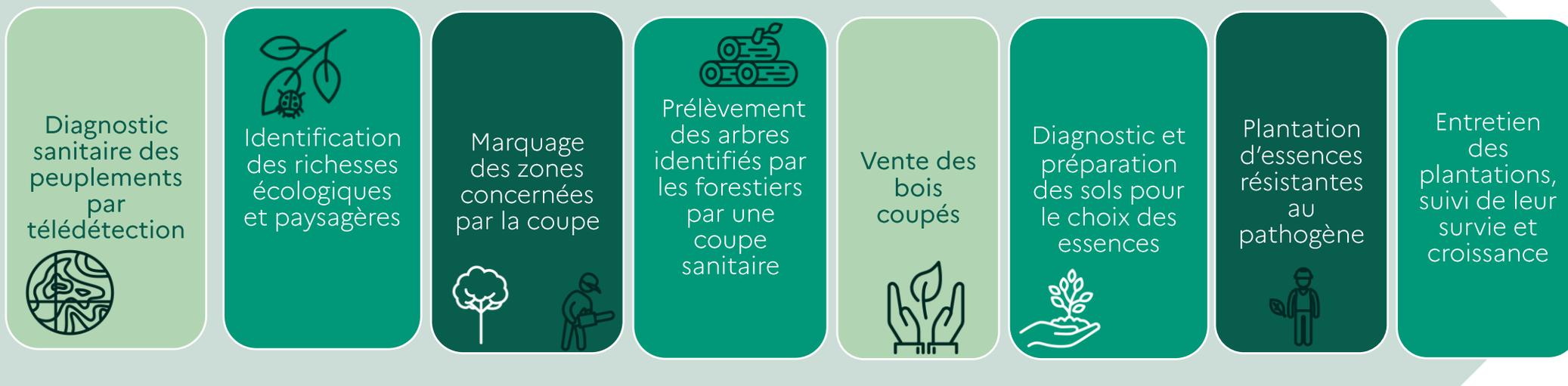
**De 2015 à 2017**, éclaircies sélectives sanitaires : échec

**A partir de 2018**, classement de la forêt en crise sanitaire :

- **Suspension de l'aménagement**
- Arrêt de la sylviculture du châtaignier
- Replantation après coupe rase des zones les plus malades et fréquentées
- Maintien de la sylviculture pour les autres essences



# Les actions forestières suite à un sinistre

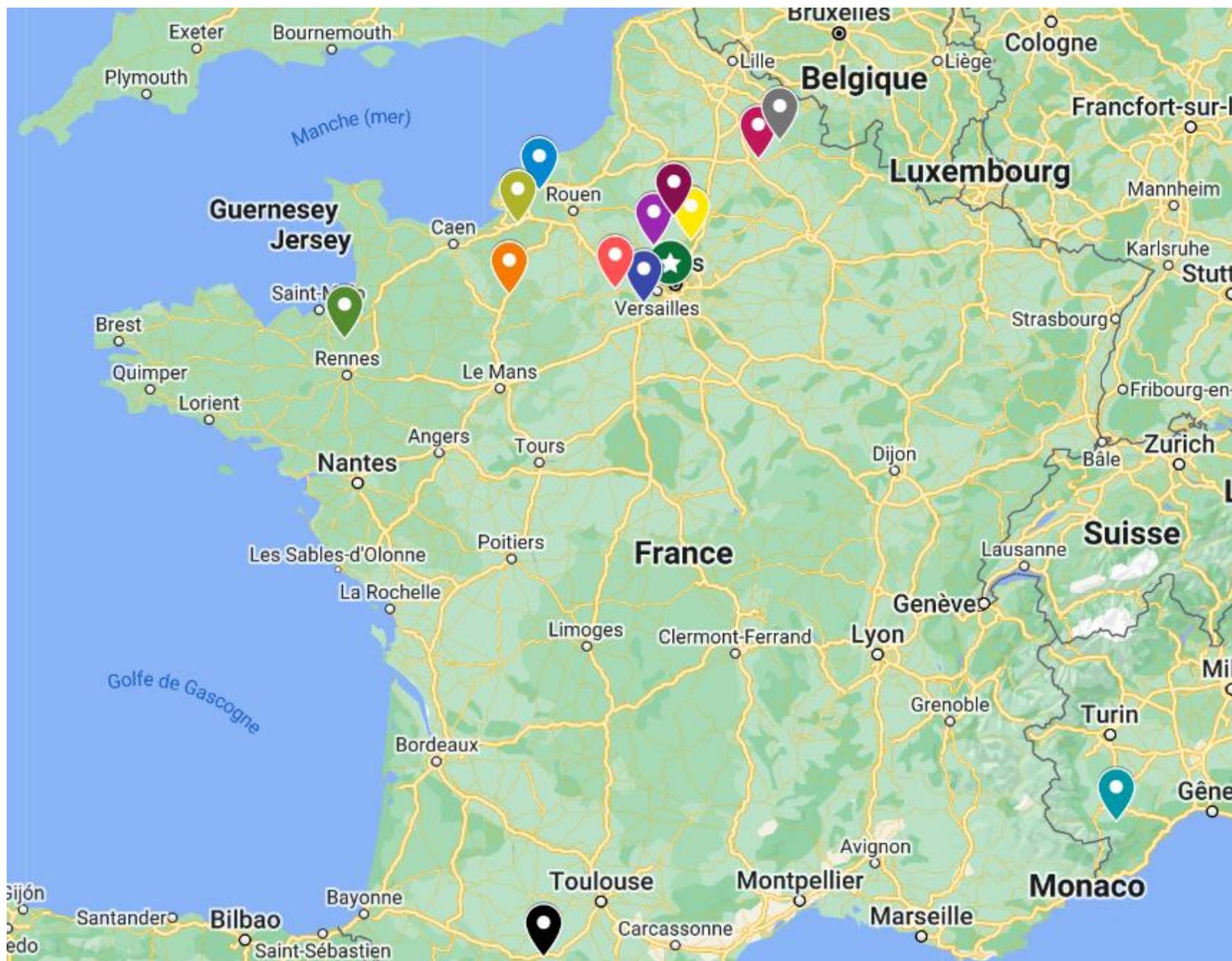


# Où va le bois ?

107 km<sup>3</sup> de 2018 à 2022, soit **26,5 km<sup>3</sup>/an** (17 km<sup>3</sup>/an à l'aménagement)

Destination du bois :

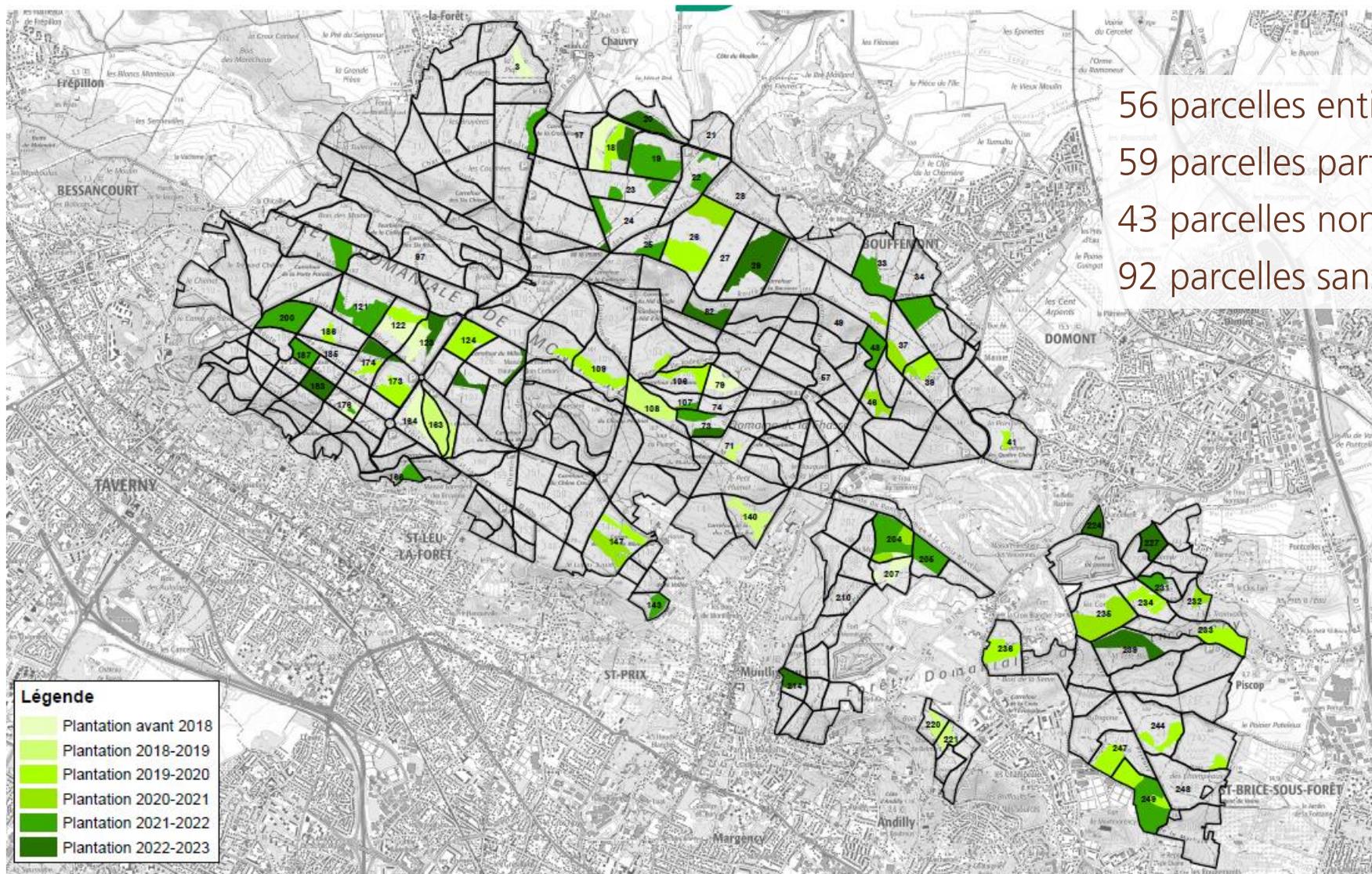
- Linex panneaux
- Bi-Vert Rouvroy
- Rahuel bois
- Team Bois IDF
- ALLIOT Francis & Cie
- Dupriez Lépinette
- Bottarel
- F.Ili Baravalle SRL Artigiana Segheria
- Scierie Jérôme
- Forestiers associés
- Magnani BDC
- S.E.F.O.B
- GS Bois et paysage



# **BILAN DE 5 ANS DE PLANTATION**



# Bilan de 5 années de plantations



## Quelles essences pour remplacer le châtaignier ?

- Chêne sessile
- Chêne pubescent
- Chêne tauzin
- Chêne chevelu
- Merisier
- Cormier
- Alisier torminal
- Tilleul à petites feuilles
- Charme
- Pin laricio
- Pin maritime
- Sorbier des oiseleurs
- Cèdre de l'Atlas
- Aulne glutineux



Chêne sessile



Merisier



Alisier torminal



Pin laricio



Pin maritime



Charme

**15 essences  
(87% de feuillus)  
panachées en 11  
mélanges**



## BILAN DES PLANTATIONS

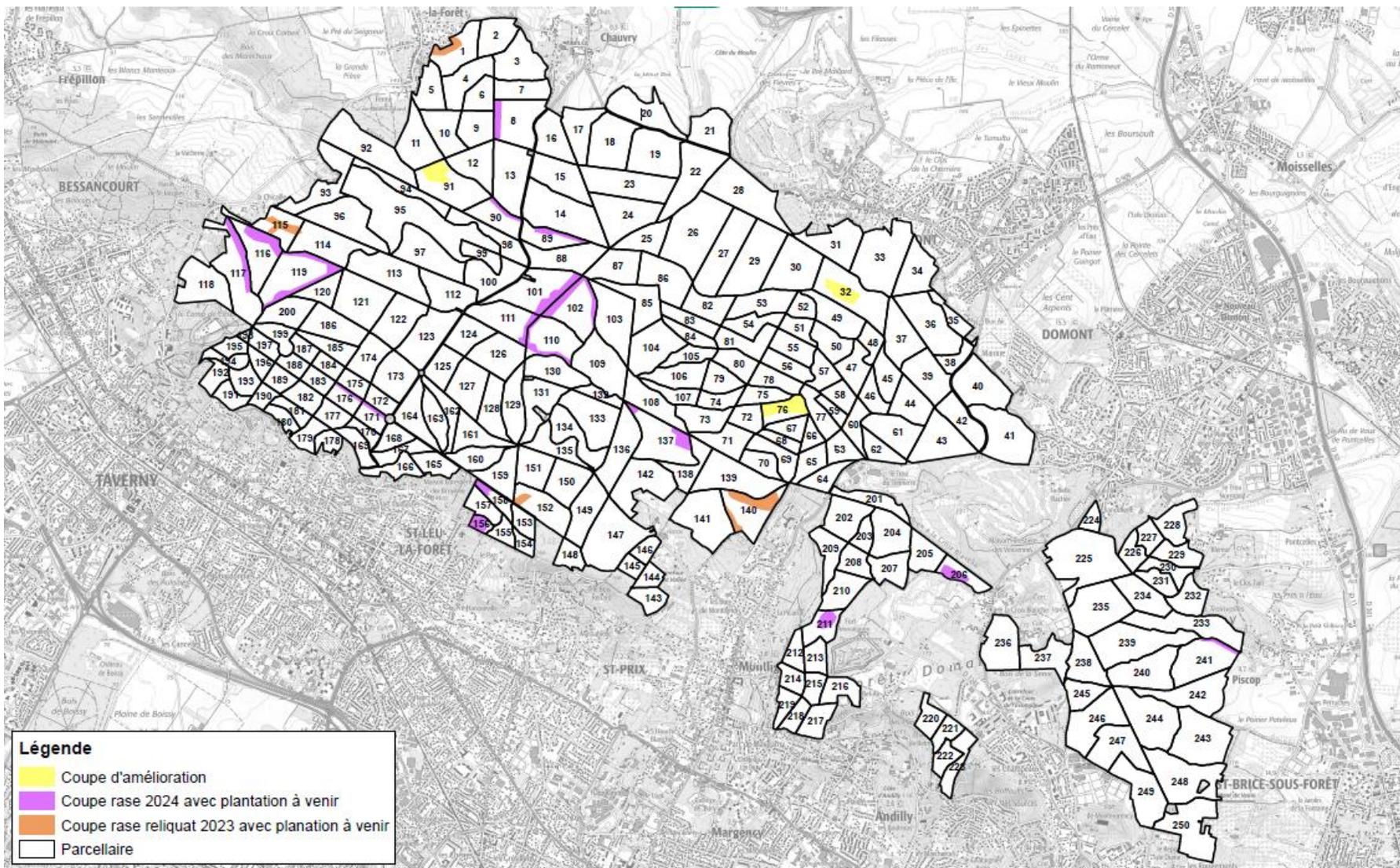
Surface plantée : **241,64 ha** (12% de la forêt) - Taux de reprise moyen : **78 %**



# **ZOOM SUR LES ACTIONS EN COURS ET A VENIR**



# CHANTIERS DE COUPE 2024 ET PLANTATION





## 6 années éprouvantes... mais qui ont porté leurs fruits

---

- De **grandes zones** coupées et replantées
- Un paysage **bouleversé**
- Mais des **objectifs immédiats atteints** :
  - Plantations **réussies, diversifiées**, qui assurent l'avenir des zones les plus malades
  - Bois **valorisé** à sa plus haute valeur possible
  - Zones d'accueil **sécurisées**, qui n'ont jamais été fermées au public





# Une nouvelle page pour la suite de la crise

---

## Passer du suivi à la compréhension

- Améliorer la finesse du suivi sanitaire
- Rentrer dans le détail de l'étude du pathogène :
  - 1<sup>ère</sup> thèse sur l'encre livrée par l'INRAe
  - Expérimentation avec le DSF sur la reprise de sylviculture douce





## Une nouvelle page pour la suite de la crise

—

### Se remettre dans une dynamique de long terme

- Des coupes rases moins grandes et moins nombreuses **mais qui vont se poursuivre**
- « Sanctuariser » certaines parcelles en libre évolution (RBD)
- Continuer la sylviculture des autres essences pour améliorer la résilience
- **Rédaction d'un nouvel aménagement pour les 10 prochaines années**



# COMMUNICATION ET CONCERTATION

## ELUS ET PARTENAIRES

- Courriers d'information
- Communiqués « Info coupe »
- Comités de forêts annuels

## GRAND PUBLIC

- Panneautage systématique
- Articles de presse
- **2 réunions publiques avec DSF et INRA (400 personnes)**
- Journées du Patrimoine (50 personnes accueillis)
- Mise en place d'un **Carnet du paysage**
- 2 point d'accueil Tous en forêt (100 personnes accueillis en 2023)

**Info COUPE** OCTOBRE 2023

**Forêt domaniale de Montmorency**

La forêt domaniale de Montmorency est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.  
Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe sanitaire suivie d'une plantation sur les parcelles 232 et 233 situées sur le commune de Plescop.

**Une coupe sanitaire suivie d'une plantation**

Il s'agit de préserver un patrimoine forestier précieux et d'assurer la pérennité de la forêt. Les coupes sanitaires sont nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et le renouvellement de la forêt.

Informations coupe	
Parcelles	232 et 233
Surface	2,81 hectares
Volume de bois prélevé	560 m <sup>3</sup>
Type de peuplements	Châtaigniers
Date de début des travaux	Octobre 2023
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

**Des coupes nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et renouveler la forêt**

En forêt de Montmorency, la plus fréquentée du Val d'Oise, la sécurité des usagers est la première préoccupation des forestiers. Les châtaigniers malades sont dangereux, leur chute peut provoquer des accidents aux personnes et aux biens. Afin de reconstruire la forêt et d'assurer la sécurité de tous, l'ONF procède à des coupes de bois importantes provoquant des trouées dans la forêt, ce qui impacte le paysage forestier. Il intervient une seule fois limite le tassement des sols. De plus, les forestiers préservent et conservent tous les arbres des autres essences quand la coupe ne met pas en péril leur développement.  
À la suite de ces coupes l'Office programme des plantations d'essences résistantes au pathogène, adaptées au sol et au climat, pour assurer une forêt résiliente pour les générations futures.

# **ZOOM SUR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE & DE L'ACCUEIL**



# PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

2 réserves biologiques dirigées à préserver

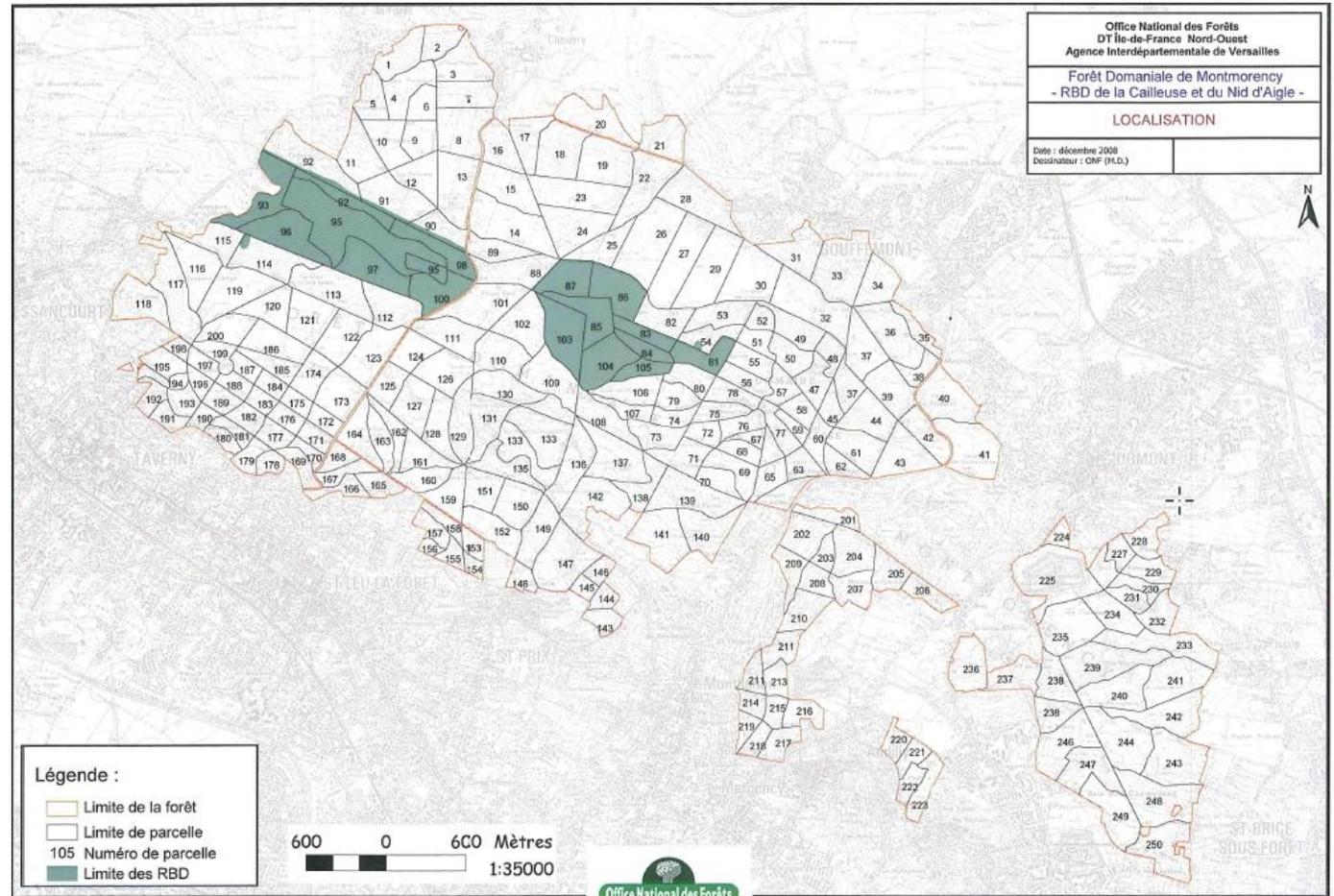
1 classement en forêt de protection

1 plan de gestion des mares et des milieux humides

Etudes sur 7 mares

30 jours de relevé sur la vipère péliade (espèce menacée)

Partenaires principaux : CD95, IASEF, ministère en charge de l'environnement



# Agir pour la biodiversité : 1 objectif, 3 actions en 2023 et 2024



Travaux écologiques  
dans les mares et  
zones humides

Une action inscrite dans la  
durée, sur des bases  
scientifiques et  
naturalistes



Travaux écologiques  
en milieux ouverts :  
pelouses et lisières

Une prise en compte  
nécessaire de la mosaïque  
de milieux favorables à  
l'expression de la  
biodiversité



Suivi d'une espèce  
emblématique : la  
Vipère péliade

Une action nouvelle  
qui s'inscrit dans un  
contexte plus global,  
à l'échelle de la région



**Office National des Forêts**